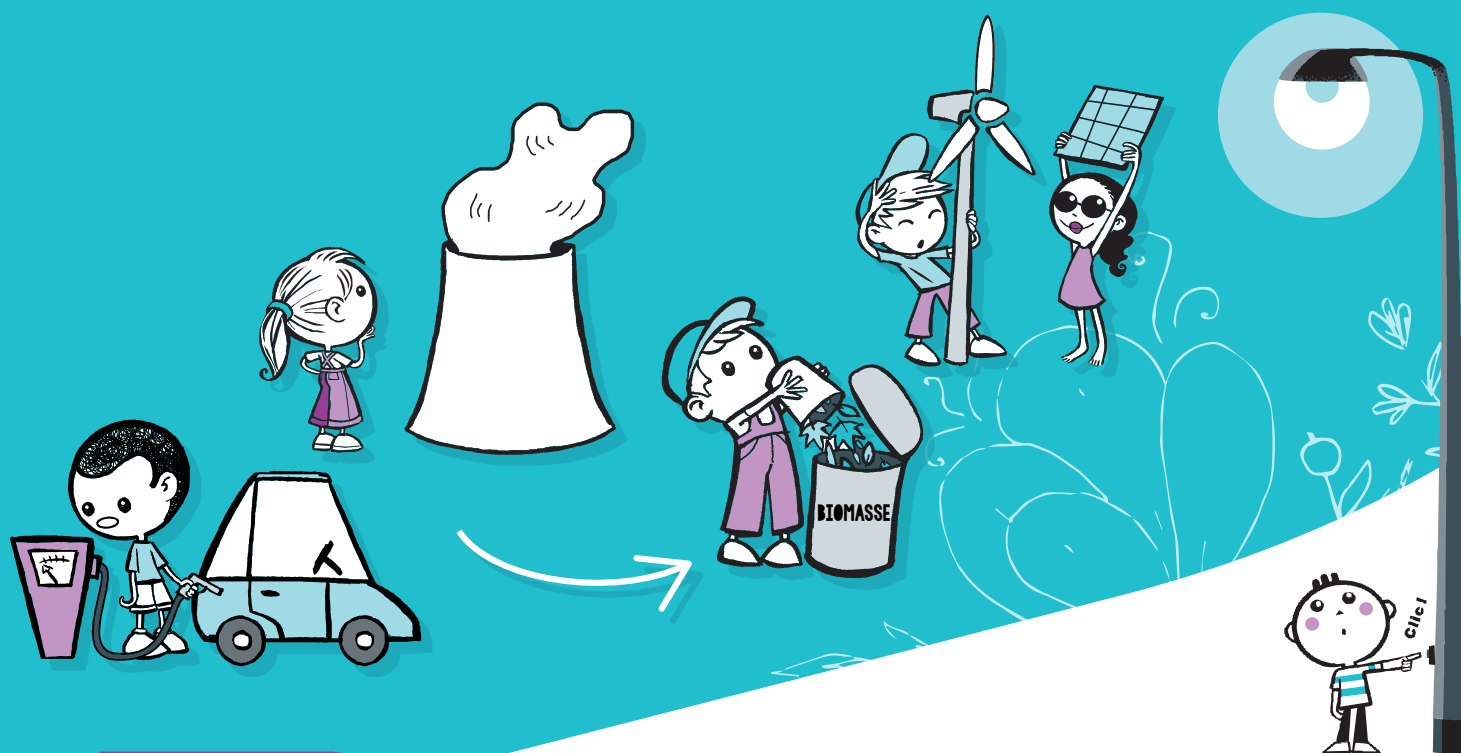


CONCOURS 2021-2022



LES ÉCOLOUSTICS

« MON TERRITOIRE FAIT SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ET MOI DANS TOUT ÇA ? »



**Bougez votre
créativité !**

CLASSES DE CM1,
CM2, 6^e (CYCLE 3)

Un concours sur l'énergie, organisé par le **Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)**, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.



En partenariat avec



Sous le haut patronage du



L'énergie autour de moi

Pour participer au concours Ecoloustics de l'année scolaire 2021-2022, les élèves de cycle 3 doivent produire un support illustrant leurs recherches et travaux pour comprendre d'où vient l'énergie, comment elle est consommée localement et quelles actions peuvent être mises en place pour réussir la transition énergétique.

La participation peut se faire sous différentes formes : bande dessinée, journal, reportage, court-métrage, jeu, site web, ... Le support détaillera l'utilisation de l'énergie à l'échelle du territoire (commune) et les solutions possibles pour mieux produire et consommer cette énergie.

Le travail peut porter sur les énergies du passé, celles d'aujourd'hui et de demain ou se focaliser sur la ville/village du futur, plus durable.

Le support peut aborder librement les différents thèmes associés aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques, relatifs à la transition énergétique : enjeux climatiques, mobilité durable, valorisation des déchets, éclairage public, éco-gestes... Il combinera des actions existantes, déjà en œuvre sur le territoire, et des propositions inédites élaborées par les enfants.

Les élèves peuvent notamment échanger avec leur maire pour savoir comment cette transition énergétique est en œuvre dans leur commune. Ils ont aussi la possibilité d'aborder la question de l'énergie dans leur école et les bons gestes à adopter au quotidien.



IMAGINONS LES ÉNERGIES DE DEMAIN



Une action pédagogique

- > UN TRAVAIL DE CLASSE PARTICIPATIF
- > UNE DÉMARCHÉ D'INVESTIGATION ET DE RÉFLEXION
- > UNE ACTION TRANSVERSALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- > UN CONCOURS DÉPARTEMENTAL ET NATIONAL

LES INSCRITS RECEVRONT :

- > 1 LIVRET PÉDAGOGIQUE "ENSEIGNANT" PAR CLASSE
- > 1 LIVRET PÉDAGOGIQUE "ÉLÈVE"

Un concours départemental et national

Le concours, organisé sous le patronage du ministère de l'Éducation nationale, s'adresse aux classes de CM1, CM2 et 6è (cycle 3) des écoles et collèges de Haute-Vienne. Il s'agit d'un jeu gratuit sans objet commercial, proposé par le Syndicat Energies Haute-Vienne et ses partenaires. Il est organisé en deux temps : concours départemental, puis concours national.

Le concours est doté de trois prix. Chaque niveau (CM1, CM2, 6è) recevra un prix (mai-juin 2022)*.

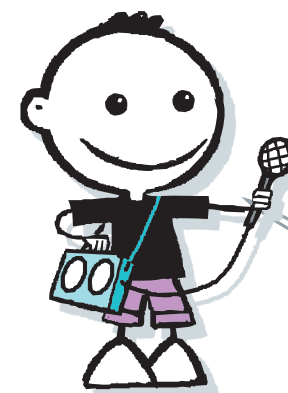
Dans chaque département, parmi les trois niveaux récompensés, le jury local désignera un lauréat départemental dont la production sera soumise à un jury national. Trois gagnants seront lors sélectionnés en France et invités pour la remise des prix à Paris (juin 2022).

LES ANIMATIONS PROPOSEES PAR LE SEHV

Le Syndicat Energies Haute-Vienne est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Son exposition «Le parcours de l'énergie» est mis à votre disposition gracieusement dans le cadre du concours (sous réserve de disponibilité et d'une salle adaptée pour l'accueillir). Des ateliers et visites personnalisées vous sont proposées.

Toutes les infos sont sur : www.sehv.fr/AnimationSensibilisation.php
Vous pouvez également télécharger notre catalogue des animations : <http://www.sehv.fr/Docs/animation-sensibilisation/CatalogueAnimationsSEHV.pdf>



Pour participer au concours, chaque classe devra adresser son projet avant le 8 avril 2022 à 17h, par lettre simple à :

Syndicat Énergies Haute-Vienne
8 rue d'Anguernaud
87410 LE PALAIS SUR VIENNE
ou par mail (avec accusé de réception) à
helene.chaput-clavaud@sehv.fr

Chaque projet devra être accompagné d'un bulletin de participation dûment rempli. Un jury constitué du SEHV et de ses partenaires sélectionnera les meilleurs dossiers. Les lauréats seront informés par courrier. Remise des prix : juin 2022.



Comment participer ?

Chaque classe doit se pré-inscrire auprès du Syndicat Energies Haute-Vienne avant le 22 octobre 2021. Les dossiers complets doivent être remis au plus tard le 8 avril 2022.

Les créations (dessins, photos, vidéos...) doivent être réalisées par les élèves, avec l'appui de leurs enseignants. Toute production réalisée par un tiers (graphiste, parent, entreprise) sera refusée par le jury du concours.

Le nombre et le choix des thèmes abordés dans le support produit sont libres. Il peut être présenté sous la forme d'un document écrit et/ou dessiné ou toute autre forme de création originale : jeu de société, maquette, journal de bord, film...

Dans le cas d'une création «en volume», celle-ci pourra être présentée au jury sous forme de photos ou d'une vidéo.

Le dossier de candidature doit également intégrer des éléments permettant de juger l'implication des élèves dans le processus créatif et de production : photos d'expériences menées en classes, témoignages d'élèves sur le travail conduit (manuscrit), présentation des «coulisses»...



à noter

Les participants s'engagent à céder à titre gracieux les droits de propriété intellectuelle de leurs travaux au Syndicat Energies Haute-Vienne et à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR, association loi de 1901) principalement à des fins d'édition et de communication valorisant le concours et les lauréats.

Les responsables d'établissements autorisent, à titre gracieux, le Syndicat Energies Haute-Vienne et la FNCCR à citer les noms des

lauréats et à publier leurs photographies, vidéos et tous les articles s'y rapportant.

En outre, les classes lauréates devront faire signer aux parents des élèves une fiche de droit à l'image à destination des organisateurs.

Toutes les informations relatives au concours vous seront transmises par mail à l'adresse indiquée en page 3.

IMAGINONS LES ÉNERGIES DE DEMAIN

Si la réalisation de votre classe ou école est retenue par le jury, l'ensemble des élèves, leur professeur et les accompagnateurs seront invités à la remise des prix lors d'un après-midi récréatif. Les frais de déplacement, de goûter et d'animation seront pris en charge par les organisateurs. Les lauréats retenus au niveau national seront également invités par les organisateurs.

2021

22 OCTOBRE
DATE LIMITE DE
PRÉ-INSCRIPTION

2022

8 AVRIL
REMISE DES
DOSSIERS
AU SYNDICAT
ENERGIES HAUTE-
VIENNE

22 AVRIL
REMISE DU MEILLEUR
DOSSIER À LA FNCCR

MAI-JUIN
REMISE DES PRIX
AU NIVEAU
DÉPARTEMENTAL

JUIN
REMISE DES PRIX
AU NIVEAU NATIONAL
À PARIS



Syndicat, Énergies Haute-Vienne
8 rue d'Anguernaud
87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Hélène Chaput, médiatrice scientifique
Tél : 05.55.35.06.36 / 06.19.26.46.15
helene.chaput-clavaud@sehv.fr
www.sehv.fr

20 boulevard de Latour-Maubourg
75007 PARIS
Tél : 01 40 62 16 40
Fax : 01 40 62 16 41
contact@territoire-energie.com
www.territoire-energie.com